

Vacances d'Hiver : inscriptions dans les accueils de loisirs

Et si vous commenciez l'année en pensant... aux vacances ?! Les inscriptions pour les accueils de loisirs pendant les congés d'Hiver s'effectuent en ligne, via le Portail Famille, du lundi 6 au samedi 18 janvier. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent effectuer cette inscription en mairie.

Mis en ligne le 06 janvier 2020



Comment inscrire votre enfant ?

Privilégiez l'inscription [sur le Portail famille](#)

Pour les familles ne disposant pas d'accès Internet : vous pouvez effectuer cette inscription en mairie, au guichet du service "Accueil Familles-Citoyenneté".

À savoir

- > Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Toute inscription est due que l'enfant soit présent ou non.
- > L'enfant est inscrit uniquement si la fiche de renseignements de l'année en cours a bien été fournie au service "Accueil Familles-Citoyenneté".
- > Le coût du repas et du goûter est facturé par le prestataire.



 RETOUR À LA LISTE





VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS